

discussions sur la création d'une filiale énergétique de la Banque mondiale se sont poursuivies sur le plan international. Cette filiale serait chargée d'accroître les crédits consacrés à l'exploration énergétique dans les pays en développement. Au Canada, le gouvernement a annoncé en octobre une subvention de 250 millions de dollars pour financer Petro-Canada International, nouvelle société créée dans le cadre du PEN en vue d'aider les pays en développement à prospector leur territoire pour y trouver des hydrocarbures et ainsi réduire leur dépendance à l'égard du pétrole importé. En plus de coopérer avec les sociétés d'État étrangères, la nouvelle société fera appel aux techniques, aux compétences et à l'équipement du secteur privé canadien. Ses efforts viendront appuyer notre programme d'aide publique au développement.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

La troisième conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), tenue à New Delhi du 21 janvier au 8 février, a malheureusement été la première grande conférence Nord-Sud à ne pas déboucher sur un consensus. Les participants ont toutefois adopté une déclaration et un plan d'action en vue du développement industriel du tiers monde, mais sans obtenir l'appui des pays occidentaux ou des pays socialistes sur des questions clé comme l'établissement d'un fonds global Nord-Sud de 300 milliards pour la promotion de l'industrialisation. En effet, la plupart des pays industrialisés étaient d'avis que les positions de négociation des pays en développement s'étaient radicalisées depuis la réunion ministérielle préparatoire de La Havane, que des considérations politiques extrêmes et étrangères au sujet avaient été introduites et que les questions techniques avaient été politisées. Les efforts pour orienter l'ONUDI vers un plan d'action plus concret visant l'amélioration de la capacité industrielle des pays en développement se sont avérés infructueux.

Coopération industrielle

Étant donné les initiatives prises par le Ministère au milieu des années 70, les programmes de coopération industrielle avec les pays en développement sont maintenant bien en place dans nos relations commerciales internationales et dans nos programmes d'aide au développement. En 1980, des discussions tenues avec le Brésil, le Mexique et les pays de l'ANASE ont porté sur les moyens de faciliter la coopération industrielle au niveau de l'entreprise privée. Dans le contexte des objectifs Nord-Sud du gouvernement, on se penche maintenant sur l'avantage et la nécessité d'une participation accrue du secteur privé pour assurer le transfert d'investissements et de connaissances techniques, ainsi que sur la capacité des pays en développement de les absorber et de les utiliser.

Activités des entreprises multinationales

Les pays en développement ne cessent de soutenir que les activités des entreprises multinationales influent considérablement sur leurs efforts de développement indépendant et

qu'elles devraient, à ce titre, être revues dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Bien que le Canada, important pays d'accueil, ne considère pas les questions soulevées par les activités des entreprises multinationales comme étant exclusivement du domaine Nord-Sud, il partage néanmoins certaines préoccupations des pays en développement, par exemple sur la question des investissements étrangers. Le Canada continue de participer activement à l'étude multilatérale de ces questions, notamment par le biais des négociations des Nations Unies sur un code de conduite des sociétés transnationales, qui sont maintenant sur le point de s'achever.

Transfert de technologie

Le transfert de technologie, dans le contexte Nord-Sud, porte surtout sur l'acquisition par les pays en développement de techniques commerciales et de savoir-faire à des conditions préférentielles. Les pays en développement ont remis en question l'actuel système de pratiques commerciales, juridiques et financières internationales et pressent également les pays développés d'accroître leur capacité de recherche et de développement afin de régler les problèmes urgents du tiers monde.

Pendant l'année, des négociations multilatérales ont porté sur divers aspects du transfert international de technologie. À la CNUCED, les travaux se sont poursuivis sur le code international de conduite pour le transfert de technologie. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a entrepris la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dans le but de faciliter les échanges de technologie entre toutes les parties. Un nouveau Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement a été établi de façon à améliorer le mécanisme de coordination au sein de l'ONU. Les principes et les règles pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives négociés à la CNUCED et adoptés par la trentième Assemblée générale devraient permettre de mieux contrôler, surtout dans les pays en développement non dotés d'une solide législation sur les questions de concurrence, les abus résultant des pratiques commerciales restrictives des sociétés privées tout autant que des entreprises multinationales d'État.

Le Canada a participé activement à toutes ces négociations et a généralement appuyé les efforts visant à faciliter l'accès des pays en développement à la technologie, sur la base de normes de conduite mutuellement acceptables et universelles. Nos efforts multilatéraux et bilatéraux ont visé l'instauration d'un environnement plus prévisible et plus stable pour un transfert efficace de la technique et du savoir-faire.

Questions monétaires et financières internationales

Le Canada a continué de participer activement au FMI et appuyé la recherche de moyens par lesquels le Fonds pourrait mieux adapter ses opérations et ses ressources aux besoins pressants des pays en développement sans délaissier ses grands objectifs. Le Conseil d'administration du Fonds a étudié à